

Procès verbal
Saison 2026-2027

**ENSEMBLE de
PV N° 768 du
3 septembre 2026**



E FOOT 38

Journal Officiel
le Foot en Isère, Moi j'adhère

District de l'Isère : Association régie par la loi du 1er juillet 1901.



SECRETARIAT ADMINISTRATIF

MARDI 1^{ER} SEPTEMBRE 2026

PROCES-VERBAL N° 768

VŒUX ET APPEL A CANDIDATURES ACCUEIL ASSEMBLEE GENERALE D'HIVER – 27 NOVEMBRE 2026

Le District fait appel à candidatures pour les clubs intéressés par l'accueil de cette Assemblée Générale

La date butoir du dépôt de candidatures est fixée **au 13 octobre 2026**

Pour l'organisation, le Cahier des charges est à votre disposition, demandez-le auprès du secrétariat.

En prévision de cette Assemblée, et en application de l'article 12.5.2 des statuts du District

Les propositions de modifications aux règlements du District et les questions diverses doivent parvenir au Comité de Direction avant la date de l'Assemblée Générale.

Afin que ces questions, vœux, soient préalablement étudiés par la commission juridique nous vous remercions de les faire parvenir pour le **17 octobre au plus tard**.

FRAIS ARBITRAGE 2026 -2027

Nous informons tous les clubs que pour la saison 2026 -2027 :

PAIEMENT DES ARBITRES et OBSERVATEURS

- **Péréquation** : elle est applicable aux catégories **Seniors Masculins de la D1 à la D4 ainsi qu'aux U19 D1, U17 D1 et U15 D1**. Le montant correspondant est imputé sur le compte des clubs au cours du mois suivant.
- **Autres catégories** : pour toutes les autres catégories, **à l'exception des coupes (hors finales), les frais d'arbitrage sont réglés directement par le District** et imputés sur le compte des clubs au cours du mois suivant
- **Date des règlements arbitres et observateurs** : l'ensemble des paiements effectués par le District intervient **à compter du 20 du mois pour les matchs qu'ils ont effectués au cours du mois précédent**.
- **Coupes (hors finales)** : **les frais d'arbitrage sont réglés le jour du match, à parts égales entre les deux clubs**, sur présentation du reçu de frais d'arbitrage.

RAPPEL E-MAILS COMMISSIONS ET AUTRES

POUR INFORMATION : SI VOUS UTILISEZ LES ADRESSES E-MAIL DES COMMISSIONS, IL EST INUTILE DE FAIRE UNE COPIE AU DISTRICT. UN TRANSFERT EST FAIT AUTOMATIQUEMENT.

E-MAILS COMMISSIONS	
APPEL	APPEL@ISERE.FFF.FR
ARBITRES	ARBITRES@ISERE.FFF.FR
DELEGATIONS	DELEGATIONS@ISERE.FFF.FR
DISCIPLINE	DISCIPLINE@ISERE.FFF.FR
FOOT ENTREPRISE	FOOT-ENTREPRISE@ISERE.FFF.FR
FUTSAL	FUTSAL@ISERE.FFF.FR
REGLEMENTS	REGLEMENTS@ISERE.FFF.FR
SPORTIVE	SPORTIVE@ISERE.FFF.FR
STATUT ARBITRAGE	STATUTSARBITRAGE@ISERE.FFF.FR
TERRAINS	TERRAINS@ISERE.FFF.FR
FEMININES	FEMININES@ISERE.FFF.FR
ETHIQUE ET PREVENTION	ETHIQUE@ISERE.FFF.FR

AUTRES E-MAILS	
DISTRICT	DISTRICT@ISERE.FFF.FR
PRESIDENT	HERVE.GIROUD-GARAMPON@ISERE.FFF.FR
VICE-PRESIDENT DELEGUE	JMLOSA@ISERE.FFF.FR
TRESORIER	TBARATIER@ISERE.FFF.FR
COMPTABILITE	COMPTABILITE@ISERE.FFF.FR
RESPONSABLE ADMINISTRATIVE	EDAROCHA@ISERE.FFF.FR
CONSEILLER TECHNIQUE FEDERAL	TBARTOLINI@ISERE.FFF.FR
EDUCATEUR SPORTIF	MBENLAHRACHE@ISERE.FFF.FR
EDUCATEUR SPORTIF	DCAZANOVE@ISERE.FFF.FR
CONSEILLER DEPARTEMENTAL FOOTBALL ANIMATION	JHUGONNARD@ISERE.FFF.FR
CONSEILLER TECHNIQUE DEPARTEMENTAL EN ARBITRAGE	HBENELHADJ@ISERE.FFF.FR



COMMISSION APPEL

Mardi 1^{er} Septembre 2026 à 17h00

Procès-Verbal N°768

Président : MONTMAYEUR Marc

Présente : BRAULT Annie.

Excusés : MOUMJID El Mostafa, ROBERT Jean Luc, THOMET Jean, FERNANDES Carlos, BERTHELET Éric, SCARPA Vincent, BONNARD Christophe, FRANZIN Didier, MAZZOLENI Laurent, VAILLANT Franck - représentant de la commission des arbitres, TRUWANT Thierry, BLANC Aline.

Note aux clubs

Merci de bien vouloir noter les informations suivantes :

Match : catégorie, niveau, poule et date du match

Motif (s) de l'appel : date de parution et numéro PV, n° de dossier

Adresse mail commission d'appel : appel@isere.fff.fr

Rappel à tous les clubs

Article - 190.

1. Dans le cadre de l'article 188, les décisions des Districts, des Liges ou de la Fédération peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois)

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

-soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée

- soit le jour de la transmission de la décision par courrier électronique (avec accusé de réception)

- soit le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Foot clubs

. Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte. Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant

. Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées. Lorsqu'il s'agit de l'appel d'une décision d'une Ligue régionale, celle-ci fait parvenir à la Fédération deux exemplaires du dossier complet du litige et ce, dans les huit jours suivant la réception d'une copie de l'appel. A défaut, la Commission Fédérale compétente ouvre valablement l'instruction et prononce son jugement, après avoir convoqué les parties.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant.

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

5. L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant en Annexe 2.

INFORMATION AUX CLUBS

Pour rappel le montant des frais d'appel s'élève à 98 euros par dossier.

COURRIERS DES CLUBS OU AUTRES

L.C.A FOOT 38 (553299) : Appel réglementaire.

CONVOCATION DOSSIER REGLEMENTAIRE

DOSSIER 26/27-01R : L.C.A FOOT 38 (553299) Statut de l'Arbitrage concernant son arbitre M. MOREIRA Jonathan

Appel du club de **L.C.A FOOT 38 (553299)** en date du lundi 31 aout 2026 contestant la décision prise par la commission du Statut de l'Arbitrage, à l'encontre de l'arbitre M. MOREIRA Jonathan, lors de sa réunion du mardi 25 aout 2026, parue au P.V n°767 du jeudi 27 aout 2026.

Appel portant sur « Le LCA FOOT 38 et Mr MOREIRA Jonathan souhaitent faire appel de la décision du Statut de l'Arbitrage concernant ce dernier, parue sur le PV 767 du 27 Aout 2026. »

APPEL RECEVABLE

L'audition aura lieu le **mardi 29 septembre 2026 à 18h30** au siège du district de l'Isère de football. Les personnes sont convoquées par la boîte mail des clubs qui transmettront la convocation aux personnes concernées.

Pour le P.V

Le président de séance

Marc MONTMAYEUR

Pour Le P.V

La secrétaire de séance

Annie BRAULT



COMMISSION DES ARBITRES

REUNION DU MARDI 01/09/2026 à 18h30

Procès-Verbal N°768

PRESIDENT : LAZAMI Fouad

PRESENTS :

SABATINO Joseph - DEHMANI Monia - THEVENIN Cyril - - BOUAZIZ Djamel - CHAARI Hassen -
SPARAPANO Patrick - HOCINE Halime - SAID OMAR Rayan

CTDA - BEN EL HADJ Hakim

EXCUSES :

LALO Aboubakar - KODJADJANIAN Jean Marie - VAGNEUX Luc - MORE Claude - SOZET Jean-Louis
- ABELA Stéphane - TANI Christophe. - VAGNEUX Luc - AKYUREK Mikail - HUERTAS Pierre

Mail CDA : arbitres@isere.fff.fr

RAPPEL STAGE DES ARBITRES

Le stage du début de saison aura lieu le **samedi 5 septembre 2026 de 7h30 à 18h**. C'est le stage le plus important de la saison !

Les arbitres absents sont priés d'envoyer un mail à arbitres@isere.fff.fr et à jmarie.kodja@yahoo.fr pour justifier de leur non-présence.

Les arbitres de ligue et de la Fédération sont cordialement invités si disponibles à partir de 13h30 au Creps de Voiron.

Les arbitres D1/D2/D3/AA et jeunes (-21 ans) sont convoqués à 7h30 au Creps de Voiron situé au campus de la Brunerie 38500 Voiron pour la partie administrative.

Les arbitres D4 et D5 sont convoqués à 7h30 au stade Louis Jallud, situé chemin de la Zille 38140 La Murette pour le test physique.

A 9h30 on inversera les 2 groupes. Pensez à prendre votre gourde d'eau.

Seuls les arbitres à jour de licence pourront effectuer le traditionnel test physique obligatoire.

NB : Il faudra signer 3 fois (au CREPS, à la cantine et au test physique). En cas d'échec au test physique, il y a lieu de signer également la feuille d'émargement.

INDEMNITES ARBITRES

Pour les paiements des rencontres, des précisions vous seront données au stage du 05 septembre 2026.

A L'ATTENTION DES CLUBS

Les clubs qui désirent récuser un arbitre doivent se référer à l'article 44 du RI de la CDA en fournissant des raisons sérieuses et valables survenues dans l'année (ou l'année antérieure)

La récusation d'un arbitre sur le terrain le jour du match ne saurait en aucun cas être admise.

a) Le club désirant qu'un arbitre ne soit pas désigné sur ses matchs doit, par l'intermédiaire du président du club, envoyer aux désignateurs un courrier ou un mail dûment motivé (envoyé via la boîte mail officielle du club) avant le premier match officiel de la saison (matchs de coupe compris) dans la limite de 2 arbitres.

Cette récusation doit impérativement être formulée par écrit (courrier ou mail officiel).

Elle doit être sérieusement motivée et porter la signature du président du club qui en prend personnellement la responsabilité. La récusation doit être motivée par des événements ayant eu lieu dans l'année en cours, N-1 voir N-2 pour les faits très graves.

La CDA étudiera les éléments communiqués et fera connaître sa décision finale.

b) L'arbitre désirant ne pas être désigné sur un club, doit, envoyer à la C.D.A. un courrier ou un mail dûment motivé avant le premier match officiel de la saison (matchs de coupe compris) dans la limite de 2 clubs ou en cours de saison en cas d'incidents graves.

c) La récusation doit être renouvelée chaque début de saison. »

FORMATIONS ARBITRES AUXILIAIRES

SAMEDI 12 SEPTEMBRE 2026 à SASSENAGE

Liste des candidats inscrits :

NOM	PRENOM	CLUB
BENARD	JEROME	C.A. GONCELIN
BILLON PIERRON NICOLAS		FC VINAY
CHASTANG	FRANCOIS	ES PIERRE CHATEL
FEIA	MOHAMMED	ES MANIVAL
GONZALEZ	INACIO	ES PIERRE CHATEL
GOTTARDO	GUIDO	C.A. GONCELIN
SORIGUE	SOAN	FC VINAY
BOINA	AHMED	FC MAHORAIS
SALIM	ATTOUMANE	FC MAHORAIS

MADI ASSINANI	Xxx	FC MAHORAIS
LORENZI	PHILIPPE	FC SUD ISERE
LARDANCHET	CLAUDE	VOUREY SP.
CLEMENT	JEAN PASCAL	LCA FOOT 38
BARBOSA DE CARVALHO	ANTONIO	LCA FOOT 38
AMORE	JEROME	LCA FOOT 38
ZAWOL	LUDOVIC	FC CROLLES BERNIN
FIGINI	NOUGIER XAVIER	AS ST JOSEPH RIVIERE
FRANCILLON	CEDRIC	AS ST JOSEPH RIVIERE
DI SANGRO	GIANNI	AS ST JOSEPH RIVIERE
NIGGLI	EMMANUEL	AS ST JOSEPH RIVIERE
MILESI	LUDOVIC	FC ST MARTIN URIAGE
BONNOIT	GABRIEL	FC ST MARTIN URIAGE
BEN MESSAOUD	BECHIR	FC MISTRAL
FAVREAU	FRANCK	ST PAUL DE VARCES
CAPELLI	ALEXANDRE	CS MIRIBEL
HOCQUET	MARJOLAINE	CS MIRIBEL

SAMEDI 19 SEPTEMBRE 2026 à ESTRABLIN

Liste des candidats inscrits :

NOM	PRENOM	CLUB
N'GUESSAN	YAO ALPHONSE	MJC ST HILAIRE DE LA COTE
LEBLANC	JEAN CHARLES	ARTAS CHARANTONNAY FC
ASCENSIO	JEAN LUC	US BEAUVOIR
CABOUX	MATHIS	US BEAUVOIR
CHENAVIER	NICOLAS	US BEAUVOIR
CLAVEL	VALENTIN	CF ESTRABLIN
DEBRABANT	STELLA	CF ESTRABLIN
GIROUD	PATRICE	CF ESTRABLIN
MOURA	DAVID	CF ESTRABLIN
PALICOT	ELORA	CF ESTRABLIN
RYGOWSKI	DIMITRI	CF ESTRABLIN
SPAGNULO	AURELIEN	CF ESTRABLIN

SAMEDI 26 SEPTEMBRE 2026 à l'ISLE D'ABEAU

Liste des candidats inscrits :

NOM	PRENOM	CLUB
DUPASQUIER	LUC	US CORBELIN
SOULIER	CORALIE	US CORBELIN
BONINCHI	FREDERIC	US CREYS MORESTEL
HOCQUET	RAPHAEL	CS MIRIBEL
HOCQUET	VALENTIN	CS MIRIBEL

DESIGNATEURS CDA

Nom	Catégorie	Téléphone
BOUAZIZ Djamel	Seniors	06 21 31 09 49
CHAARI Hassen	Jeunes	06 46 41 36 44
VAGNEUX Luc	Futsal	06 30 34 44 39
THEVENIN Cyril	Accompagnant administratif (conseils et aide à la rédaction des rapports...)	06 07 23 89 63

COURRIERS DES CLUBS – COMMISSIONS - DIVERS

CF ESTRABLIN : Lu et noté

CS MIRIBEL : Lu et noté. Transmis aux responsables concernés.

COMMISSION STATUT ARBITRAGE : Lu et noté.

Demande d'arbitre :

Rappel aux clubs : Pour un traitement adéquat de vos demandes d'arbitre, veuillez bien spécifier la date du match, adversaire, division...et envoyées dans les délais réglementaires (au moins 2 semaines).

- Courrier de St QUANTIN FALLAVIER : Match U17 D3 ST QUENTIN FALLAVIER - ISLE D'ABEAU.

COURRIERS DES ARBITRES

BRIOUA M. : Lu et noté

HOCINE Y : Lu et noté

BOUVIER A. : Lu et noté. Transmis aux responsables.

PICOT M. : Transmis aux désignateurs

WILLIAM K. : Lu et noté. Transmis au service concerné.

BINTCHA BATEK C. : Lu et noté

BOUSSOUF M. : Lu et noté. Prompt rétablissement.

AKIN Y. : Lu et noté

AOUAD H. : Lu et noté

LAJOINIE D. : Lu et noté. Réponse vous a été apportée

SIMON E. : Lu et noté

SARPKAYA M. : Lu et noté

DJAZOULI R. : Lu et noté. Prompt rétablissement

AUGUSTE D. : Lu et noté

BRIOUA N. : Lu et noté

CABARET Y. : Réponse vous a été apportée par la commission statut de l'arbitrage

AGENDA DES FUTURS EVENEMENTS DE LA CDA

STAGES DES ARBITRES

- Stage de début de saison (foot à 11) le 5 septembre 2026 de 7h30 à 17h30 à Voiron
- Stage de début de saison (futsal) le 12 septembre de 8h à 12h au district à Sassenage
- Stage de rattrapage (foot à 11) le mercredi 11 novembre 2026 de 7h30 à 17h30 au district à Sassenage
- Stage de mi-saison - 9 janvier 2027 de 8h à 12 D1/D2/AA
- Stage de mi-saison - 9 janvier 2027 de 13h30 à 17h30 Jeunes + D3
- Stage de mi-saison - 10 janvier 2027 de 8h à 12 D4/D5
- Stage des observateurs (dates à définir début de saison et mi-saison)
- Débriefing d'un trio arbitral (date à définir) D1/D2/AA/Observateurs

FORMATIONS D'AUXILIAIRES ARBITRES DE LA SAISON 2026/2027 :

- 12 septembre 2026 au district à Sassenage
- 19 septembre 2026 au club d'Estrablin
- 26 septembre 2027 au club de l'Isle d'Abeau

FORMATIONS INITIALES EN ARBITRAGE (FIA) DE LA SAISON 2026/2027 :

- 25/26/27 août 2026 au district à Sassenage

- 10/17/24 octobre 2026 au club d'Estrablin
- 9/16/23 janvier 2027 au district à Sassenage
- 23/24/25 février 2027 au club de Chatte
- 27 mars et 3/10 avril 2027 au club de Crolles

Président de séance

Fouad LAZAMI

ATTENTION

LA FRAPPE C'EST DANS LE BALLON

L'ARBITRE, SI TU Y TOUCHES, T'ES SUR LA TOUCHE

La loi du 23 octobre 2006 stipule que les arbitres sont considérés comme chargés d'une mission de service public, et les atteintes dont ils peuvent être victimes dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leur mission seront désormais réprimées par des peines aggravées, lourdes amendes et peines de prison ferme prévues par le code pénal.



COMMISSION DELEGATION

Mardi 1^{er} septembre 2026 à 18H

Procès-Verbal N°768

Président : DUTCKOWSKI Yohan
Présents : DUTCKOWSKI Yohan, MALLET Marc

.....

PRESIDENT : DUTCKOWSKI Yohan Portable : 06 07 56 46 55

Permanence Commission : 04.76.26.87.75 : tous les mardis de 18h à 20h00
Merci de **FAIRE IMPERATIVEMENT** toutes vos demandes de délégué sur l'adresse mail ci-dessous :

E-mail : delegations@isere.fff.fr

DEMANDE DE DELEGUES

Les demandes de Délégué doivent se faire par **mail officiel ou courrier avec en tête du Club**.

Aucune autre demande ne sera prise en compte.

Pour le championnat : la demande doit être faite **1 mois** avant la date de la rencontre.

Pour les coupes : la demande dans les **5 Jours** qui suivent le tirage des rencontres.

Mesdames, Messieurs les Correspondants de Clubs :

N'oubliez pas d'avertir les officiels afin de leur confirmer : l'heure et le lieu de la rencontre.
Vous avez leurs coordonnées sur le Site du District **DOCUMENTS**, Trombinoscope des Délégués saison 2026-2027.

Courrier :

-Gières : lu et noté

-St Cassien : lu et noté

Information aux délégués :

Pensez à bien saisir vos indisponibilités sur votre compte FFF Officiels.

Vos rapports doivent être saisis **au plus tard 24h** après votre match.

Désignations :

WEEK END DU 5 ET 6 SEPTEMBRE 2026

<u>Catégorie</u>	<u>Club recevant</u>	<u>Club visiteur</u>	<u>Délégué désigné</u>	<u>Répartition des frais</u>
SENIORS D2 POULE B	VILLENEUVE	CREYS MORESTEL	MALLET MARC	FRAIS AU CLUB VILLENEUVE



COMMISSION ETHIQUE ET PREVENTION

Mardi 1^{er} septembre 2026 à 18h00

Procès-Verbal N° 768

Président
Présent

: M. Mallet
: Marc Mallet

RECIDIVE CLUBS

Saison 2025-2026

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
E.S MISTRAL

**Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du
30 SEPTEMBRE 2026**

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
REVENTIN

**Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du
21 Octobre 2026**

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
US SASSENAGE

**Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du
14 Janvier 2027**

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
FC ST MARTIN D'HERES

**Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du
24 Février 2027**

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
FC PONT DE CLAIX

**Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du
24 Février 2027**

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
FC 2 ROCHERS

**Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du
17 MARS 2027**

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
FC CHIRENS

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 31 MARS 2027

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
FC ISLE D'ABEAU

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 31 MARS 2027

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
ST SIMEON DE BRESSIEUX SP

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 14 AVRIL 2027

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
FC VALLEE DE LA GRESSE

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 21 AVRIL 2027

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
U.S BEAUVOIR ROYAS

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 21 AVRIL 2027

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
U.S CASSOLARD PASSAGEOIS

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 5 Mai 2027

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
C.A GONCELIN

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 5 Mai 2027

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
F.C VALLEE DU GUIERS

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 19 Mai 2027

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
O.C EYBENS

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 09 Juin 2027

Les clubs suivants sont concernés par les obligations de l'article 62.2.2

A.S DOMARIN(U17-1) ; FC SAINT MARTIN D'HERES (U15-4) ; FC SAINT MARTIN D'HERES U17-1) ; U.O PORTUGAL (Seniors 1) ; F.C PONT DE CLAIX (U15-1) ; O ST MARCELLIN (U19-1) ; C.A GONCELIN (Seniors 1) ;NOYAREY F.C (U15-1) ; GJ PAYSVOIRONNAIS-CROSSEY (U15-1) ;2ROCHERS F.C (U19-2)

Pour rappel ces clubs devront avoir fait la formation et la certification avant la date du 30 Juin 2027

DISPOSITIF DE LUTTE CONTRE LA VIOLENCE ET LES INCIVILITES
--

Le dispositif de lutte contre la violence et les incivilités sera mis à jour sur le site du District de l'Isère Football après la 2^{ème} journée de championnat

Article 62-2-2 Dispositif de lutte contre la violence et les incivilités

.....Les clubs **peuvent contrôler régulièrement leurs** décomptes et prendre ainsi rapidement contact avec la Commission Ethique du District de l'Isère de Football afin

d'obtenir d'éventuelles informations ou précisions, ou après contrôles, d'éventuelles modifications

DELEGUES CLUBS

Comme toutes les saisons vous devez nous transmettre votre liste de personnes désignées par votre club afin d'assumer la fonction de délégué club.

Nous vous demandons de bien vouloir faire l'effort de nous transmettre votre liste en indiquant votre **numéro d'affiliation** ainsi que le **nom et numéro de personne** de chacun. **Une liste par ordre alphabétique** nous faciliterait beaucoup le travail.

Nous vous validerons les listes **dès lors que toutes les personnes désignées** auront leur licence validée et aucune validation partielle ne sera effectuée.

Nous vous conseillons de prendre connaissance de l'article 44 des Règlements du District

Listes RECUES et VALIDEES :

Asieg ; Beauvoir ; Goncelin ; Jarrie Champs ; Rives ; St Georges de Commiers ; St Quentin Fallavier ; Sud Isère ; Unifoot ; Vinay

Listes RECUES et NON VALIDEES :

St Etienne de Crossey



COMMISSION FEMININES

Réunion du mardi 1^{er} septembre 2026

Procès-Verbal N° 768

Présents : Jacques Issartel

Excusés : Diane Applanat, Allison Poinard, Laurie Strappazon, Christian Bayle , Elodie Diasparra

Courriers : LCA FOOT, LA ROCHETTE, UO ALBERTVILLE, BELLEY

Adresse mail commission féminines : feminines@isere.fff.fr

- **Pour chaque demande**, merci de bien vouloir noter les informations suivantes : **catégorie, niveau, poule, date et numéro du match**
- **En cas de problème avec la FMI**, vous devez appeler:
Mr Marc MALLET (Commission FMI) tel :06 52 97 94

RAPPEL

La plénière Féminine aura lieu le 5 septembre au District à 10h00

INFOS

Article 6 de la Charte d’Ethique et de Déontologie du Football de la FFF

« Le Football ne tient nullement compte de considérations politiques, religieuses, idéologiques ou syndicales de ses acteurs. Par leur intégration au sein du monde du Football, ceux-ci acceptent d’adhérer à ce principe et s’engagent à ne jamais utiliser le Football à ces fins-là, chacun devant faire preuve de tolérance à l’égard d’autrui. Un terrain de football, un stade, un gymnase, ne sont pas des lieux d’expression politique ou religieuse. Ce sont des lieux de neutralité où doivent primer les valeurs du sport : l’égalité, la fraternité, l’impartialité,

l'apprentissage du respect de l'arbitre, de soi-même et celui d'autrui. Il incombe aux instances d'assurer cette neutralité sur les lieux de pratique conformément à l'article 1^{er} des Statuts de la FFF. »

Article 1 des Statuts de la FFF

*« (...) A ce double titre, sont interdits, à l'occasion de compétitions ou de manifestations organisées sur le territoire de la Fédération ou en lien avec celles-ci : - tout discours ou affichage à caractère politique, idéologique, religieux ou syndical, - **tout port de signe ou tenue manifestant ostensiblement une appartenance politique, philosophique, religieuse ou syndicale**, - tout acte de prosélytisme ou manœuvre de propagande, - toute forme d'incivilité.*

*Toute personne contrevenant à ces dispositions fera l'objet de poursuites disciplinaires et/ou pénales. **Les officiels doivent veiller au respect des dispositions susvisées.** (...) »*

Le Président de la FFF, M. Philippe DIALLO, a rédigé un courrier daté du 20 décembre 2023 concernant le principe de neutralité. Les arbitres sont tenus d'appliquer strictement ces directives.

Cela concerne notamment l'obligation d'obtenir une autorisation de la Commission fédérale médicale pour porter des équipements ou vêtements susceptibles de détourner le principe de neutralité « sous prétexte médical ». En l'absence de cette autorisation, et si le joueur refuse de retirer l'équipement en question, celui-ci ne peut pas participer à la rencontre. Bien entendu, une telle décision ne doit intervenir qu'en dernier recours, après une phase de dialogue pédagogique entre l'arbitre et le joueur.

Par ailleurs, le Président de la LAURA Foot, M. Pascal PARENT, a proposé lors du conseil de Ligue du 30 novembre 2024 « d'admettre le port des collants entre le 1^{er} novembre et le 28/29 février en cas de grand froid, sous réserve de l'accord exprès de l'arbitre ».

La loi 4 rappelle que l'équipement de base d'un(e) joueur(se) est :

- un maillot avec des manches ;
- un short ;
- des chaussettes – tout ruban adhésif ou matériau appliqué ou porté à l'extérieur doit être de la même couleur que la partie de la chaussette sur laquelle il est appliqué ou qu'il couvre ;
- des protège-tibias – ils doivent être en matière adéquate et d'une taille appropriée pour offrir un degré de protection raisonnable et doivent être recouverts par les chaussettes. Il incombe aux joueurs de porter des protège-tibias adéquats et d'une taille appropriée ;
- des chaussures.

En conséquence, en dehors de ces équipements, les arbitres ne peuvent tolérer des vêtements non prévus par la loi 4 (style bandeau, cache oreilles ou cou...) qui peuvent être un danger par la sécurité des joueurs en cas de tirage.

HEURES OFFICIELLES

Article 33 - Heures officielles et durée des matchs

Type de Match et catégorie		Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
Journée de Championnat (Dimanche)	SENIOR F à 8	10 H	10 H	10 H	10 H	10 H	10 H	10 H	10 H	10 H	10 H
	SENIOR F à 11	13 H	13 H	12 H 30	12 H 30	12 H 30	13 H	13 H	13 H	13 H	13 H
	Plage horaire autorisée pour le club recevant Senior F à 8 et à 11	10 H – 15 H	10 H – 15 H	10 H – 14 H 30	10 H – 14 H 30	10 H – 14 H 30	10 H – 15 H	10 H – 15 H	10 H – 15 H	10 H – 15 H	10 H – 15 H
Journée de Coupe (Dimanche)	SENIOR F à 8	10 H	10 H	10 H	10 H	10 H	10 H	10 H	10 H	10 H	10 H
	SENIOR F à 11	13 H	13 H	12 H	12 H	12 H	13 H	13 H	13 H	13 H	13 H

33-2 – Heures officielles nocturnes : *l'heure officielle est fixée à 20h00 en Championnat et en Coupe*

33-3 – Procédure de changement d'horaire

Pendant la « période verte » : Jusqu'au vendredi 23h59 de la semaine N-1, par le biais de footclubs, l'horaire est à choisir parmi ceux proposés à l'article 33 (seniors) et 8-3 (Jeunes). Le club adverse doit obligatoirement valider la demande.

Pendant la « période orange » : A compter du samedi 0h00 et jusqu'au lundi 23h59, par l'envoi, de la part des deux clubs, d'un mail de modification d'horaire à la Commission Féminines.

Pendant la « période rouge » : La semaine du match, à partir du mardi 00h00 sur décision de la Commission Féminines au vu d'un motif sérieux et motivé.

HEURES OFFICIELLES pour les U15 F - U18 F à 8 et à 11 Art. 8 des Championnats de jeunes du District Isère

Catégories	Heures Officielles	Heures officielles	Plage horaire autorisée pour le club recevant	Plage horaire autorisée avec accord des 2 club et de la Commission Féminines	
	Samedi	Dimanche		Samedi	Dimanche
U 15 F	15 H		12 H 30 – 17 H	10 H 30 – 12 H	10 H 30 – 15 H 30
U18 F à 8	16 H		12 H 30 – 18 H	10 H 30 – 12 H	10 H 30 – 15 H 30
U18 F à 11 (District)		10 H	12 H 30 – 18 H		
U18 F à 11 (InterDistrict)		13 H	12 H 30 – 15 H	14 h 30 – 17 h 30	10 H – 12 H 30

RAPPEL RÈGLEMENT FOOT A 8

Les terrains doivent être délimités soit par des piquets, soit par des cônes.

Le hors-jeu se signale à la ligne médiane

Le public doit être derrière la main courante, seules sont autorisées à pénétrer sur le terrain, les personnes inscrites sur la F M I.

Les éducateurs/ éducatrices ainsi que les remplaçantes sur le banc doivent se positionner du côté de la cage à 11 et non au centre du terrain.

Le nombre de remplaçantes pour un match à 8 est au nombre de 4 maximum.

TEMPS DE JEU :

- U13F : 2 X 35 min
- U15F : 2 X 40 min

- U18F à 8 et à 11 : 2 X 40 min

- Seniors F à 8 et à 11 : 2 X 45

Jacques Issartel / Président
P : 06 34 87 23 55



COMMISSION F.M.I

Mardi 1^{er} septembre 2026 à 18h00

Procès-Verbal N° 767

Président

: M. MALLET

RAPPEL TRES IMPORTANT POUR LES CATEGORIES U12 ET U13

La commission rappelle à tous les Président de clubs ainsi qu'aux éducateurs de cette catégorie que les joueurs qui commencent les rencontres doivent avoir des maillots numérotés de 1 à 8 et que les autres joueurs ne doivent en aucun cas avoir « n'a pas participé » en face de leurs noms sur la feuille de match informatisée puisque tous les joueurs doivent avoir le même temps de jeu

Que se passerait-il si un joueur qui est noté n'a pas participé se réveille la nuit avec un mal de tête suite à un choc ?

INFO

Sur le site du District dans la rubrique document puis FMI, vous trouverez de nouveaux documents

- Comment créer ou modifier son compte ?
- Comment installer la FMI sur la tablette
- Comment faire la FMI le jour du match jusqu'au coup de sifflet
- Comment poser les réserves d'avant match
- Comment réaliser les signatures d'avant match
- Que faire dès la fin du match
- Comment transmettre la FMI après le match

RAPPEL IMPORTANT

La FMI doit être toujours faite que le match **soit joué, non joué ou arrêté**.

En cas de forfait ou de match reporté, l'équipe recevant doit faire la FMI le jour même du match

La commission rappelle à tous les clubs que la récupération des rencontres et le chargement des données sur la tablette doit se faire **impérativement la veille** du match et seulement par le club recevant

Pour tout problème de FMI contacter Marc Mallet pour autorisation feuille de match papier

PROCEDURES FMI A RESPECTER IMPERATIVEMENT

Nouvelle version FMI WebAPP

<https://fmi-core.fff.fr> (n'apparaissent que les matchs à domicile)

<https://fmi-core-compo.fff.fr>

Pour les matchs du dimanche

Préparation jusqu'au samedi 20h

Pour le club recevant : récupération des rencontres et des données entre le samedi 20 h et le dimanche 08H 00

H-50 minutes par le club recevant :

Ouverture de l'application FMI

Validation de la composition d'équipe par le dirigeant responsable ou le capitaine

H-45 minutes

Vérification, ajustement et validation de l'équipes du club visiteur par le dirigeant responsable ou le capitaine

H-40 minutes

Prise en main de la tablette par l'arbitre central

- Vérifie et complète si besoin les officiels et/ou bénévoles ayant des fonctions sur cette rencontre
- Choisit un mot de passe
- Valide les infos arbitre

H-35 minutes

- Vérification des licences par les capitaines (sur la tablette)
- Dépôt éventuel des réserves d'avant match
- Signatures d'avant match et consignes aux capitaines

H-30 minutes

- Echauffement des équipes et des officiels, le capitaine peut donner les consignes de l'arbitre pendant l'échauffement

H-10 minutes

- Rappel des équipes aux vestiaires

H-7 minutes

Appel et vérification d'identité des joueurs des 2 équipes par l'arbitre central et les capitaines (sur la tablette) Avec l'onglet contrôle des licences

Pour rappel, les deux clubs et l'arbitre doivent impérativement signer la feuille de match informatisée
avant le début de la rencontre
Pas de signature d'avant match d'un des deux clubs = forfait de l'équipe

A la fin du match, l'arbitre qu'il soit officiel ou bénévole

Note sur la tablette

- Le score

- Les sanctions disciplinaires (onglet discipline)

- Les changements (onglet Ent/Sor)

- Les blessés (ées) (onglet blessures)

Puis dans l'onglet « Histo » il vérifie toutes les infos rentrées

Ensuite il appelle les deux capitaines et dirigeants pour vérification de la FMI

Il faut bien faire vérifier le score, les sanctions disciplinaires et les éventuels blessés avant de signer la feuille de match

Les deux clubs signent la FMI, puis l'arbitre signe et clôt la feuille de match en tapant son mot de passe de la rencontre.

En cas de match non joué (forfait ou report de match), la F.M.I. doit être faite le jour même. Impossible de la faire le lendemain.

La F.M.I. doit être envoyée impérativement avant le lundi 13 h 00



COMMISSION FOOT EN SEMAINE ET ENTREPRISE

Mardi 1^{er} septembre 2026 à 18h00

Procès-Verbaux N° 768

Président
Membres

: Patrick MONIER
: Janick LOUIS, Farid EL MASSOUDI, Cédric DOLCETTI

.....

CORRESPONDANCE

Courriel CFSE (Commission Foot en Semaine et Entreprise) : foot-entreprise@isere.fff.fr

RÉUNION D'AVANT-SAISON DE LA CFSE

La Commission Foot en Semaine et Entreprise espère que vous avez passé d'excellentes vacances afin de vous retrouver en pleine forme pour la nouvelle saison qui démarre dès mercredi 09/09/2026 par la Réunion d'avant-saison 2026-2027 :

Réunion mercredi 9 septembre 2026 à 19h00 au siège du District de l'Isère.



COMMISSION FUTSAL

Mardi 1 septembre 2026 à 18h00

Procès-Verbal N°768

Président
Présents

: Christophe Carretero
: Michel Vachetta Président de la commission sportive

Adresse mail de la commission : futsal@isere.fff.

.....

Saison 2026/2027 :

Courriers :

- La Grinta : Lu et noté.
- SMH Futsal : Lu et noté.

SENIORS

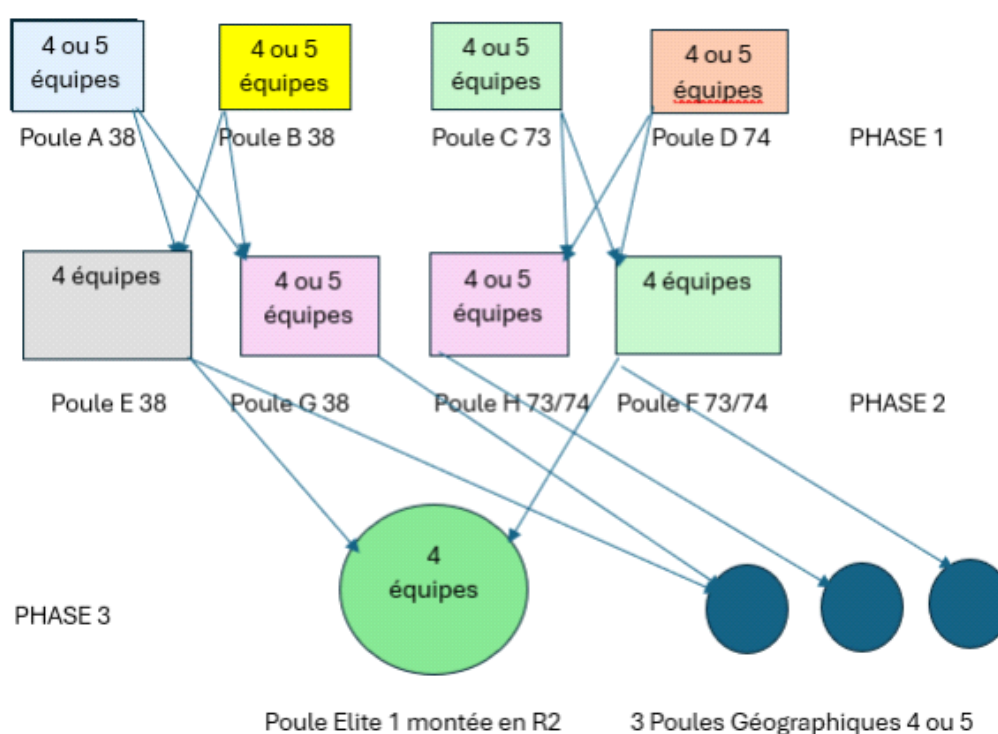
Championnat interdistricts 38/73/74/26-07 :

Championnat interdistrict avec 1 seule accession en R2 tous districts confondus en fin de saison.

1° journée de championnat S40.

CHAMPIONNAT INTERDÉPARTEMENTAL

- Le championnat se déroulera en 3 phases.
 - Poule A ISERE UNIQUEMENT (4 ou 5 équipes)
 - Poule B ISERE UNIQUEMENT (4 ou 5 équipes)
 - Poule C SAVOIE UNIQUEMENT (4 ou 5 équipes)
 - Poule D HAUTE SAVOIE UNIQUEMENT (3 ou 4 équipes)
- 2 premiers poules A et B constituent la poule E et 2 ou 3 derniers poules A et B constituent la poule G
 2 premiers poules C et D constituent la poule F et 2 ou 3 derniers poules C et D constituent la poule H
- 2 premiers poules E et F forment la poule élite et le champion accèdera à la R2
 Les autres équipes formeront des poules géographiques en essayant de mixer les clubs afin de ne pas jouer 3 fois les mêmes clubs



COUPE DE FRANCE FUTSAL 2026/2027:

COUPE DE FRANCE

26 AU 27 SEPTEMBRE 26	CADRAGE COUPE DE FRANCE
17 AU 18 OCTOBRE 26	1 ^{er} TOUR COUPE DE FRANCE
07 AU 08 NOVEMBRE 26	2 ^{ème} TOUR COUPE DE FRANCE

Merci à tout nouveau club ou section futsal issue d'un club de foot à 11 de se faire connaître auprès des districts co-organisateurs.

Courriers à la commission Futsal :

Afin que les commissions concernées par vos demandes puissent traiter en temps et en heure vos Mails (envoyés depuis @laurafoot.net) ou courriers avec l'entête du club, ceux-ci devront nous être envoyés au minimum **13 jours avant** la date de la rencontre sous peine de ne pas être pris en compte.

Carretero Christophe, Vachetta Michel.



COMMISSION DES RÈGLEMENTS

Mardi 1^{er} septembre 2026 à 15h00

Procès-Verbal N° 768

Président : Jean Marc BOULORD

Présents : Jean Marc BOULORD,

Excusés : Aline BLANC, Gilbert REPELLIN, Aurélien VIOUX

CRITERES de DEPARTAGE pour les descentes : D2

Art. 24-3 des R.G. du DISTRICT ISERE de FOOTBALL : critères de départage pour les descentes dans le cas de poules multiples :

Descentes : Règles pour départager des équipes dans des poules différentes :

Un classement est établi sur la base d'un mini-championnat en comptant le nombre de points obtenus dans les rencontres Aller et Retour par l'équipe concernée avec les quatre équipes de la poule classées immédiatement avant elle.

Si le nombre d'équipes composant les poules est inégal, les équipes à départager ne sont pas forcément classées à un même rang.

Exemple : s'il y a 4 poules de 12 et une poule de 13 à un niveau de compétition, les équipes à départager seront les 4 onzièmes des poules de 12 et le douzième de la poule de 13 ou les 4 dixièmes des poules de 12 et le onzième de la poule de 13 et ainsi de suite en remontant le classement.

A l'issue du mini-championnat, en cas d'égalité de points entre les clubs à départager, seront appliqués les critères suivants :

1. Plus fort quotient issu du rapport entre la différence de buts générale et le nombre total de matchs.
2. Plus fort quotient issu du rapport entre le nombre de buts marqués et le nombre total de matchs.
3. Meilleur classement au Challenge du Fair-Play.
4. Par tirage au sort.

RAPPEL : Championnats U19

Pour les poules en 2 phases, le Dispositif de lutte contre la violence et les incivilités est calculé à l'issue de la première phase et remis à zéro pour la phase suivante.

Les équipes inscrites dans ce championnat peuvent faire jouer **4 joueurs U20, les U19, U18, U17**. (Ces U17 devront passer une visite médicale avec un médecin fédéral pour pratiquer dans cette catégorie).

L'autorisation reste valable en coupe.

Par ailleurs ne peut participer au cours des 5 dernières journées, tout joueur U20 ayant effectué tout ou partie de plus de 5 matchs en équipe supérieure (séniors, U20 Ligue)

Rappel CHAMPIONNAT U17

Les équipes inscrites dans les championnats D2 et D3 sont autorisées à faire jouer :

3 joueurs U18 et 3 joueurs U15.

Par ailleurs ne peut participer au cours des 5 dernières journées tout joueur ayant effectué tout ou partie de plus de 5 matchs en équipe supérieure (Senior, ou U20) Participation autorisée de 3 joueurs U15.

Pour les joueurs U18 participant régulièrement dans les équipes supérieures (séniors, U20 Ligue, U19), l'article 22 sera appliqué.

COURRIERS

Club : BAS BUGHEY RHONE - n°549667 : un seul joueur de plus de 30 et de moins de 35 ans est accepté en catégorie vétérans.

Club : VILLEFONTAINE 2025 - n°528363 : Article 22 des R.G du DISTRICT ISERE de FOOTBALL :

Equipes Réserves :

- *Les clubs, quels que soient le niveau et la catégorie à 11 auxquels ils évoluent, ayant des équipes réserves engagées dans des compétitions du District, ne peuvent utiliser dans celles-ci, que 3 (trois) joueurs ayant fait plus de 5 (cinq) matchs de championnat avec la ou les équipes supérieures.*
- *Ne peut participer à un match de compétition officielle d'une équipe inférieure le joueur qui est entré en jeu lors de la dernière rencontre officielle disputée par l'une des équipes supérieures de son club lorsque celle-ci ne joue pas un match officiel le même week-end sportif (le week-end s'entend du vendredi au lundi inclus).*

ENTENTES ENTRE CLUBS

L'entente a une durée d'une saison. Elle est renouvelable.

La demande de création de l'entente doit être saisie via FOOTCLUBS, rubrique "vie des clubs" par le club gestionnaire de l'entente.

Les joueurs des équipes en entente conservent leur qualification au sein de leur club d'appartenance et peuvent simultanément participer avec celui-ci à toute autre compétition. Leur licence est émise au nom de ce club.

Une équipe en entente est considérée comme une équipe inférieure par rapport aux équipes des clubs constituants

REGLEMENT ENTENTE - CHAMPIONNAT D5 - SENIORS

Dispositions spécifiques aux équipes seniors en entente.

La création d'une équipe en entente est possible pour les seniors masculins en dernier niveau uniquement.

Chaque club constituant une « entente » devra compter **au minimum 4 joueurs**.

Ces ententes n'ont pas l'autorisation d'accéder en D4.

CHAMPIONNAT DE JEUNES

Article 2 des Règlements Généraux du District de l'Isère de Football- -

2-1 - Afin de permettre la pratique du football au plus grand nombre de jeunes joueurs possible et de remédier aux difficultés rencontrées par certains clubs pour constituer, dans une catégorie donnée, une équipe complète, le statut fédéral des jeunes a donné aux Ligues Régionales la possibilité d'autoriser la création d'ententes entre deux ou plusieurs clubs dans toutes les catégories de jeunes (garçons et féminines).

2-2 - Application au District de l'Isère

Toutefois, ces équipes ne pourront pas évoluer au niveau D1 de leur catégorie.

Chaque club constituant une « entente » devra compter **au minimum 4 joueurs** dans la catégorie concernée pour les équipes à 11.

Chaque club participant à l'entente peut engager ses propres équipes, dans les compétitions auxquelles l'équipe en entente ne participe pas, excepté au plus bas niveau.

REGLEMENT FOOTBALL FEMININ – ENTENTES

Art.3 des Règlements Généraux du District de l'Isère de Football –

Chaque club constituant une « entente » devra compter **au minimum 3 joueuses** dans la catégorie concernée pour les équipes à 11 et **2 pour les équipes à 8.**

ENTENTES U6-U7-U8-U9

Aucune entente dans ces catégories.

Possibilité de compléter les équipes sur place pour permettre à un maximum de jeunes joueurs–euses, de participer.

Liste des ententes validées le mardi 25/08

Catégorie / N°	club 1	club 2	club 3 / 4	club support
U13.1	O. NORD DAUPHINE - n°581423	BEAUVOIR ROYAS - n°535244		O. NORD DAUPHINE - n°581423
U15.1	GONCELIN - n°515122	F.C. LA PIERRE GRESIVAUDAN - n°564622		GONCELIN - n°515122
U15.2	E.C.B.F. - n°546272	Ent. FOOT des ETANGS - n°553368		E.C.B.F. - n°546272
U17.1	Ent. FOOT des ETANGS - n°553368	E.C.B.F. - n°546272	LIERS - n°546354	Ent. FOOT des ETANGS - n°553368
U18.F.	LA COTE St ANDRE - n°544455	St SIMEON de BRESSIEUX - n°504573		LA COTE St ANDRE - n°544455
S.F.2	DOMENE n°521966	FROGES - n°590249		DOMENE n°521966

Liste des ententes validées le mardi 01/09

U10.1	LES AVENIERES - n°581188	CORBELIN - n°504301	Impossible de déclarer l'entente informatiquement. Chaque club présente ses licences	LES AVENIERES - n°581188
U11.1	LES AVENIERES - n°581188	CORBELIN - n°504301		LES AVENIERES - n°581188
U13.2	CASSOLARD-PASSAGEOIS - n°552639	La BATIE MONTGASCON - n°516883		CASSOLARD-PASSAGEOIS - n°552639
U13.4	CHEYSSIEU - n°534738	LA SANNE ST ROMAIN de SURIEUX - n°528571		CHEYSSIEU - n°534738

U13.5	LIERS - n°546354	BONNEVAUX - n°553363		LIERS - n°546354
U15.3	VALLEE du GUIERS - n°544922	CORBELIN - n°504301		VALLEE du GUIERS - n°544922
U15.6	NOTRE DAME de MESSAGE - n°534245	PIERRE CHATEL - n°504533		NOTRE DAME de MESSAGE - n°534245
U15.7	VAREZE - n°547080	EYZIN-St SORLIN - n°582106		VAREZE - n°547080
U15.9	UNIFOOT - n°581931	ARTAS CHARANTONNAY - n°563835		UNIFOOT - n°581931
U17.4	CHEYSSIEU - n°534738	LA SANNE ST ROMAIN de SURIEUX - n°528571		CHEYSSIEU - n°534738
U17.5	GRESIVAUDAN - n°550152	GONCELIN - n°515122		GRESIVAUDAN - n°550152
U17.6	VAREZE - n°547080	EYZIN-St SORLIN - n°582106		VAREZE - n°547080
U17.8	BREZINS - n°581082	FORMAFOOT B.V. - n°553891		BREZINS - n°581082
U17.9	UNIFOOT - n°581931	ARTAS CHARANTONNAY - n°563835		UNIFOOT - n°581931
U17.10	C.V.L.38 - n°553433	DIEMOZ - n°516290		C.V.L.38 - n°553433
U17.11	CHATTE - n°519932	RO-CLAIX - n°581944		CHATTE - n°519932
U18.1	VAREZE - n°547080	EYZIN-St SORLIN - n°582106		VAREZE - n°547080

Nombre de joueurs **minima non atteint pour un des 2 ou les 2 club(s) : validation en attente**

U13.3	EYZIN-St SORLIN - n°582106	VAREZE - n°547080		EYZIN-St SORLIN - n°582106
U15.4	CASSOLARD- PASSAGEOIS - n°552639	La BATIE MONTGASCON - n°516883		CASSOLARD- PASSAGEOIS - n°552639
U15.5	FORMAFOOT B.V. - n°553891	BREZINS - n°581082		FORMAFOOT B.V. - n°553891
U15.8	St SIMEON de BRESSIEUX - n°504573	St HILAIRE de la COTE - n°519877		St SIMEON de BRESSIEUX - n°504573

U17.2	CHARVIEU- CHAVAGNEUX - n°536260	TIGNIEU JAMEYZIEU - n°539828		CHARVIEU- CHAVAGNEUX - n°536260
U17.3	St SIMEON de BRESSIEUX - n°504573	St HILAIRE de la COTE - n°519877		St SIMEON de BRESSIEUX - n°504573
S.F.1	CROSSEY - n°519931	U.S. CHARTREUSE GUIERS - n°541514		CROSSEY - n°519931

Nombre de joueurs insuffisant pour constituer une équipe : validation en attente

U17.7	St SIMEON de BRESSIEUX - n°504573	St HILAIRE de la COTE - n°519877		St SIMEON de BRESSIEUX - n°504573
--------------	---	-------------------------------------	--	---

AUTORISATIONS TOURNOIS

clubs	niveau	date	règlement joint	validation
BEAUVOIR ROYAS - n°535244	U12 - U13	05/09	oui	oui
GONCELIN - n°515122	U15	05/09	oui	oui
DEUX ROCHERS - n°553340	U10	05/09	oui	oui
DEUX ROCHERS - n°553340	U11	05/09	oui	oui
SEYSSINS - n°530381	U12 - U13	06/09	oui	oui
VERSOUD - n°504450	U11	12/09	oui	oui
CHATTE - n°519932	U11	12/09	oui	oui
CHATTE - n°519932	U9	13/09	oui	oui
MOIRANS - n°581674	U10 - U11	12/09	oui	oui
MOIRANS - n°581674	U12 - U13	13/09	oui	oui

MUTATIONS SUPPLEMENTAIRES pour la saison 2026 - 2027 - P.V. de LAuRAFoot

PV de la LauraFoot du 22 juillet 2026

Article 45 du statut Fédéral de l'Arbitrage– Mutations supplémentaires

La Commission STATUT ARBITRAGE LAuRAFoot rappelle aux clubs bénéficiaires de cette disposition, qu'ils doivent lui communiquer (par email) à quelle(s) équipe(s) de Ligue ou de District, ils attribuent la ou les mutation(s) supplémentaire(s) avant le début des compétitions. Ce choix sera défini pour toute la saison 2025-2026.

Précision : si un club bénéficie du nombre maximum possible de mutés supplémentaires (3), ceux-ci doivent être utilisés au moins dans 2 équipes différentes.

CLUBS	N°CLUB	MUTES Supplémentaires art.45	MUTES Supplémentaires Arbitre Féminine	Equipes bénéficiaires
St MARCELLIN	504713	1		1 - U17 - D1

GRENOBLE FOOT 38	546946	2	1	
DOMARIN	528356	2		
SEYSSINET	519935	2	1	2 - Seniors R1 1 - Seniors R3
SEYSSINS	530381	2		1 - Seniors R2 1 - U15 - R1
LA COTE St ANDRE	536260	2		2 - Seniors D1
CROLLES	517504	2		1 - U15 - D1 1 - U15 - D3
RACHAIS	546479	1		1 - U16 - R2
PAYS VOIRONNAIS - n°581454		3		2 - Seniors D1 1 - U17 - D2

TERRAINS SUSPENDUS

DOSSIER n°2526.192 : Club : St MARCELLIN - n°504713 – U19 – D2 – POULE HAUTE

➤ La sanction pour trois matchs de suspension de terrain sera purgée lors des deux **trois** premières rencontres de championnat à domicile de l'équipe U19 - saison 2026 - 2027.

DOSSIER n°2526.230 : Club : BOURGOIN-JALLIEU F.C. - n°516884 - Féminines U15 à 8 - D1

➤ La sanction pour **les deux** matchs de suspension de terrain sera purgée lors des deux premières rencontres de championnat à domicile de l'équipe U15 Féminines à 8 - saison 2026 - 2027.

DOSSIER n°2526.253 : Club : VILLENEUVE - n°533035 : équipe D3 - POULE A (saison 2025-2026)

VILLENEUVE - n°533035 / CREYS-MORESTEL - n°553286 : SENIORS - D2 - POULE B : se jouera à 15 h 00 sur les installations du club PAYS D'ALLEVARD le dimanche 6 septembre 2026

RAPPEL P.V. 732 du 02/12/2025 : DOSSIER N°2526.58 : Club : ABBAYE - n°520296 : Equipe : SENIORS - D5 - POULE A (saison 2025 -2026)

Considérant le forfait général de l'équipe ABBAYE - D5 - POULE A (saison 2025-2026)

La sanction de suspension de terrain de deux matchs ferme à l'encontre de l'équipe SENIORS - D5 - saison 2025-2026 n'est pas purgée.

La sanction est reconduite sur les saisons prochaines en cas d'engagement d'une équipe SENIORS - RESERVE.

RAPPEL P.V.270 du 09/09/2025 : DOSSIER 495 : Club : PAYS d'ALLEVARD - n°508634 - FEMININE à 8 - U18 (saison 2024-2025) :

Le club PAYS d'ALLEVARD - n°508634 n'ayant pas engagé d'équipes Féminines U18 à 8 cette saison 2025-2026, la sanction est suspendue. Si le club venait à ré-inscrire une équipe Féminines U18 à 8 dans les saisons à venir, la sanction serait appliquée.

DOSSIER 2526- 257 : club FONTAINE - n°521191: équipe U15 - D3 - POULE B (saison 2025-2026) - U15 - D3 - POULE A (saison 2026-2027)

Lors de sa réunion du 16/06/2026 parue au P.V. 759 du 16/06/2026, la commission de discipline du District de l'Isère de Football a décidé :

- 1 match ferme de suspension de terrain et 1 match avec sursis pour votre équipe U15 - D3 – POULE A (saison 2025-2026).

Considérant l'art 25-3 des Règlements Généraux du District de l'Isère de Football – Terrains suspendus :

Le club dont une équipe est sanctionnée de « terrain suspendu » doit trouver et proposer à la Commission des Règlements, pour cette équipe, un terrain de remplacement homologué disponible pour la ou les date(s) désignée(s), 10 jours francs avant la date du match par écrit. Selon le calcul du site Michelin, chemin le plus court, le stade accueillant la rencontre doit être situé à plus de 30 km du siège du club sanctionné. La rencontre se déroule à la date prévue par le calendrier et ne peut pas être inversée.

En cas de non-respect de ces dispositions, la commission des Règlements se saisit du dossier, l'équipe sanctionnée perd le match par forfait et encourt une sanction identique.

L'équipe sanctionnée n'a pas droit à l'indemnité de déplacement.

✓ Les éventuels frais de déplacement supplémentaires sont pour 4 véhicules entièrement supportés par le club sanctionné.

**Le match concerné par cette décision est prévu :
le 26/09/2026 contre GRESIVAUDAN**

Par conséquent, le club FONTAINE - n°521191 est prié de communiquer, par mail officiel à la commission des règlements, le lieu de cette rencontre avant le lundi 14/09/2026.

CLUBS EN SORTIE DE RECIDIVE CLUB

Club SUD ISERE - n°548244 : RECIDIVE CLUB ARTICLE 62.2.3 à faire avant le 28 OCTOBRE 2026

Equipes concernées senior1 (saison 25/26) et senior 2 (saison 24/25)

- Formations arbitres et certifications à réaliser = 2
- Formations arbitres réalisées et certifications réalisées = 2
- **Bilan : SORTIE DE RECIDIVE ARTICLE 62.2.3**

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec en tête du club ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District Isère, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District Isère Football.

Club ABBAYE - n°520296 : RECIDIVE CLUB ARTICLE 62.2.3 à faire avant le 21 OCTOBRE 2026

Equipe concernée senior 1 X 2 (1 X saison 24/25 et 1 X saison 25/26)

- Formations arbitres et certifications à réaliser = 2
- Formations arbitres réalisées et certifications réalisées = 2
- **Bilan : SORTIE DE RECIDIVE ARTICLE 62.2.3**

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec en tête du club ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District Isère, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District Isère Football.



COMMISSION SPORTIVE

Mardi 1^{er} septembre 2026 à 14h00

Procès-Verbal N° 768

Président : Michel Vachetta.

Présents : Michel Vachetta, Annie Brault, Dan Marchal, Bernard Buosi, Daniel Guillard, Claude Maugiron.

Excusés : Jean-David Chassat, Gérard Bouat, Gilbert Repellin.

La commission sportive tient à rappeler à tous les clubs que pour la saison 2026/2027, il sera fait strictement application, conformément aux directives de la LAURAFoot, de n'accepter que les courriels portant l'adresse officielle « ... **Laura foot.net** ».

Tout autre courriel portant une adresse différente sera systématiquement rejeté.

Merci pour chaque courrier ou mail envoyé à la boîte mail de la sportive de préciser la Catégorie, la poule, l'horaire et **le numéro** du match.

U10-11

RAPPEL : les inscriptions en U10-U11 doivent être effectuées au plus tard le lundi 7 septembre 2026.

MAUGIRON CLAUDE Tel : 0777207186

U13

Date butoir des engagements en D3 et D4 le 8 septembre

Responsable : Daniel Guillard : 06.87.34.22.88

U15 A 11

Courriers clubs : St Geoire en Valdaine, ECBF Ents Foot Etangs, Vinay, Versoud,

Bourg Oisans, Creys Morestel, Poli nas, USVO, Gp Vezeronce Huert Dolomieu, GF38, Faramans.

St Geoire en Valdaine : Nous ne pouvons pas programmer les deux  quipes U15 en m me temps.

ECBF Ents Foot Etangs, suite   la refonte du championnat seuls les premiers de poules ont  t  maintenus.

Creys – Morestel : Voir le calendrier des mont es descentes 2025/2026 pas de mont es De D4.

Vinay, Versoud, Bourg Oisans, USVO, Gpt Vezeronce- Huert Dolomieu, GF38 F, Faramans vos  quipes sont incorpor es en D4.

Polienas : Votre entente est avec le FC St Quentin est prise en compte

Composition des poules de D4 1  Phase.

U15 D4 PHASE 1

POULE A	POULE B	POULE C
ASIEG	RACHAIS 3	MOIRANS
ECHIROLLES 3	PONT DE CLAIX 2	ST GEOIRE EN VALDAINE 2
GIERES 2	VALLEE DE LA GRESSE 3	ASCOLL
ST MARTIN D'HERES 4	SEYSSINET 2	BEAUCROISSANT
DOMENE	ST GEORGES DE COMMERS 2	SURE 2
CLAIX	FC 2A	VOREPPE
VALLEE DE LA GRESSE 2	JARRIE CHAMP	ST QUENTIN FC
VERSOUD	ASIEG 2	DEUX ROCHERS 3
USVO 3	OISANS	VINAY 2
GF38 F	EXEMPT	EXEMPT

POULE D	POULE E	POULE F
RIVES	CASSOLARD PASSAGEOIS 1	BOURGOIN J FC 4
RO-CLAIX	CREYS-MORESTEL 2	RUY MONTCEAU
ST MARCELLIN 2	DOMARIN 2	MOS 3R 4
ST SIMEON DE BRESSIEUX	GJ BALMES LAUZES 3	OL VILLEFONTAINE 2025 3

THODURE 15	ST ANDRE LE GAZ 2	ISLE D'ABEAU 2
VINAY 1	TIGNIEU JAMEYZIEU	ESTRABLIN
LIERS 1	UNIFOOT 2	ST MAURICE EXIL 2
ENT ECBF EFTANGS	CHARVIEU 2	CREYS MORESTEL 3
FARAMANS 2	OL VILLEFONTAINE 2025 2	NIVOLAS 2
EXEMPT	VEZERONCE HUERT DOLOMIEU 3	EXEMPT

Responsable : Bernard BUOSI, TPH 06.74.25.85.94.

U17

Composition des poules U 17 D3 PHASE 1

POULE A	POULE B	POULE C
GRESIVAUDAN	EYBENS 3	ABBAYE US 1
MANIVAL 2	GIERES 2	CLAIX
ST MARTIN HERES 2	PONT DE CLAIX	SASSENAGE 1
VERSOUD	VALLEE GRESSE 2	MISTRAL
ST MARTIN URIAGE 1	JARRIE 1	2 ROCHERS 2
PONTCHARRA 1	FC 2A	JARRIE 2
POULE D	POULE E	POULE F
SASSENAGE 2	SURE 1	FARAMANS 2
SURE 2	ST MARCELLIN 2	ST GEOIRE VALDAINE 1
2 ROCHERS 1	VER-SAU	VALLEE HIEN 2
SEYSSINET 2	MURETTE 2	VIRIEU VALONDRAS
TULLINS	VINAY 2	NIVOLAS
VOUREY	CHATTE	CHIRENS 1
POULE G	POULE H	POULE I
ST QUENTIN FALLAVIER 1	GJ BALMES LAUZES 1	GP VEZERONCE DOLOMIEU 3
UNIFOOT 2	CREMIEU 2	CHARVIEU
RUY-MONTCEAU	VALLEE DU GUIERS 2	GJ BALMES LAUZES 2
ISLE D'ABEAU 1	ST ANDRE LE GAZ 1	VALLEE BLEU BOUVESSE
TOUR ST CLAIR 2	CORBELIN	CREYS MORESTEL 2
ST GEOIRE VALDAINE 2	DOMARIN	CREMIEU 1

POULE J	Poule K	
MOS 3R 4	VAREZE	
ENT FOOT ETANGS	FARAMANS 1	
REVENTIN 2	ST SIMEON BRESSIEUX	
ESTRABLIN 1	VILLEFONTAINE O. 2	
CHEYSSIEU	VALLEE DE L'HIEU 1	
CVL 38	ESTRABLIN 2	

Courrier : Saint Geoire En Valdaine : Pas possible de changer de poule la place de l'exempt est prise.

Pays Allevard / Petites Roches St Hilaire Du Touvet/ Ent Foot Etang : Vos inscriptions tardives ne nous permettent pas de vous inscrire en 1° phase.

Si un club se désiste au début du championnat suivant la poule concernée on pourra récupérer un club.

Vous aurez la possibilité de vous inscrire pour la 2° phase.

Le calendrier sera consultable sur le site en fin de semaine.

Responsable : Dan MARCHAL TPH : 06/24/79/26/38.

U19

U19 D2

POULE A	POULE B	POULE C
JARRIE	ST MARCELLIN	GJ VEZER HUERT DOLOM 2
PAYS ALLEVARD	2 ROCHERS	ISLE D'ABEAU
ST GEORGES COMMERS	SEYSSINET 2	NORD DAUPHINE
VALLRR DE LA GRESSE	ST PAUL DE VARGES	SURE
MANIVAL 2	FC 2A	BOUVESSE
EXEMPT	EXEMPT	NIVOLAS

Responsable : Gérard BOUAT tel : 06.08.33.54.49.

SENIORS

Certains clubs ont oublié d'engager une équipe en D5 ou ont eu une arrivée de joueurs non prévue décalant la composition des poules D5 (faire pour défaire n'est pas amusant).

Pour les retardataires les engagements se terminent IMPERATIVEMENT vendredi soir 24h00 dernier DELAI.

Le championnat débutera le 20 Septembre 2026.

POULES D5

POULE A	POULE B	POULE C	POULE D
MAHORAIS GRENOBLE	IZEAUX 2	LES AVENIERES	ST ANDRE LE GAZ 3
GRENOBLE DAUPHINE	VOUREY	ASCOL FOOT 38 2	DOLOMIEU 3
ABBAYE 2	ST SIMEON	BATIE DIVISIN 2	CREMIEU 2
PONT DE CLAIX 2	RO-CLAIX 2	MIRIBEL 2	BATIE MONTGASCON 2
GRESIVAUDAN	ST HILAIRE ROSIER	CS 4 ROUTES 3	ST SIMEONS 2
ST MARTIN HERES 3	VER-SAU 2	ST JOSEPH DE RIVIERE 2	CASSOLARD PASSAGEOIS 2
JARRIE 2	4 MONTAGNES	BIZONNES 2	CORBELIN 3
PIERRE CHATEL	POLIENAS	BREZINS	VELANNE 2
BOURG D'OISANS	VINAY	FARAMANS 2	LIERS 2
PONCHARRA	FORMAFOOT BV 2	CHIRENS 2	VALLEE HIEN 3
CLAIX 3	EXEMPT	VOUREY 2	CS 4 ROUTES 4
UO Portugal 2	EXEMPT	EXEMPT	EXEMPT
POULE E	POULE F	POULE G	
BOURGOIN ASP 2	BILIEU 2	REVENTIN 2	
FLACHERES	CORBELIN 2	ESTRABLIN 4	
CESSIEU	CREMIEU	AGNIN	
MEYRIE	RUY MONTCEAU 3	BEAUVOIR 2	
COLLINES 2	LES AVENIERES 2	EYZIN ST SORLIN 2	
UNIFOOT 2	SURE 3	MOS 3R 5	
BOUCHAGE PASSINS	VALLEE BLEUE BOUVESSE 2	VAREZE 4	
LAUZES 3	MOIRANS	ARTAS CHARANTONNAY 3	
RUY 2	LIERS 3	ST MAURICE L'EXIL 3	
THODURE 3	VIRIEU VALONDRAS 2	CHEYSSIEU 1	
LCA FOOT 2	DOLOMIEU 4	SEYSSUEL	
EXEMPT	EXEMPT	EXEMPT	

Responsable : **Michel VACHETTA : 0625253132.**

Le Président
Michel VACHETTA

La secrétaire
Annie BRAULT



STADES MUNICIPAUX GRENOBLOIS

Mardi 1er septembre 2026

Proces-Verbal N° 768

PLANNING WEEK-END

Du vendredi 11 septembre 2026 au lundi 14 septembre 2026

STADE VAUCANSON - TERRAIN FOOTBALL (Synthétique) VAUCANSON

dimanche 13 septembre 2026

MATCH COUPE ISERE MISTRAL / NOYAREY A 15H

STADE RAYMOND ESPAGNAC - TERRAIN N°1 FOOTBALL (GAZON) ESPAGNAC

dimanche 13 septembre 2026

MATCH COUPE ISERE MAHORAIS / VOREPPE A 15H

STADE RAYMOND ESPAGNAC - TERRAIN N°2 FOOTBALL (SYNTH) ESPAGNAC

samedi 12 septembre 2026

MATCH U14 R1 GF38 / VALENCE A 14H

dimanche 13 septembre 2026

MATCH U18 F GF38 / NIVOLAS A 13H

STADE VERCORS - TERRAIN N°1 FOOTBALL (SYNTH.) VERCORS

samedi 12 septembre 2026

MATCH U16 R1 GF38 / ANNECY A 14H

MATCH U15 R1 GF38 / O.VALENCE A 16H

dimanche 13 septembre 2026

MATCH U18 R1 GF38 / FC ANNECY A 13H

STADE ARGOUGES - TERRAIN SYNTHETIQUE ARGOUGES

dimanche 13 septembre 2026

MATCH COUPE ISERE ASGD / FC2A A 15H

STADE PIERRE DE COUBERTIN (V.O) - TERRAIN SYNTHETIQUE VO

samedi 12 septembre 2026

MATCH U15 D1 USVO / VILLEFONTAINE A 15H

MATCH U19 D1 USVO / SEYSSINS A 18H



COMMISSION TECHNIQUE

Mardi 1 septembre 2026

Procès-Verbal N°768

FORMATIONS 2026-2027

Pour rappel vous êtes autorisés à inscrire 4 licenciés maximum du même club par session.



Formations 2026/2027 Certificats Fédéraux Initiateurs



CFI U6/U9



CFI U10/U13



CFI U14/U19



CFI Seniors

24 & 25 août	FCBNI (St Chef)	27 & 28 août	FCBNI (St Chef)	18 septembre & 09 octobre	USVO (Grenoble)	06 & 20 novembre	St Georges de Commiers
18 & 25 février	FC2V (Virieu)	17 septembre & 08 octobre	USVO (Grenoble)	05 & 19 novembre	St Georges de Commiers	11 & 21 mai	À définir
08 & 29 avril	US Chatte	19 & 26 février	FC2V (Virieu)	12 & 26 mars	US Thodure Beaurepaire		
		11 & 25 mars	US Thodure Beaurepaire				
		09 & 30 avril	US Chatte				
		10 & 20 mai	À définir				



Formations 2026/2027 Modules spécifiques & Certifications



CFI Féminin



CFI Projet



Certifications anciens CFF (dernière saison)



CFI Gardiens de But

05 & 19 mars	À définir	04 décembre	Sassenage	11 novembre	Sassenage	23 & 24 novembre	Saint-Marcellin
--------------	-----------	-------------	-----------	-------------	-----------	------------------	-----------------

FORMATIONS

Contacts

Conseiller Technique PPF
BARTOLINI Thomas
06.17.76.62.01 / tbartolini@isere.fff.fr

Responsable administrative
DA ROCHA Elisabeth
04.76.26.82.90 / edarocha@isere.fff.fr

Les Formations jusqu'à novembre

Ainsi que les certifications CFF1 CFF2 CFF3 du 11 novembre

sont ouvertes en ligne, vous pouvez vous inscrire.

CFI U10-U13 les 17 septembre et 8 octobre à l'USVO

Liste des inscrits au 1 septembre 26

AVENIER BODION Nicolas
BARKA Kays
BOURBIA Ramzi
CHARBIT BUCCIO Eliott
CHEVRIER Fabrice
COUPON Raphael
DALLA LIBERA Alexandre
DEGAS Jonathan
DJEBABLIA Yassine
FERRANTE Dominique
GUERIN Vincent
HADRI Ali
IMPELLIZZERI Sacha
ISSIFOU SEIBOU Moustapha
LOUISERRE Mael
MARTEL Christopher
MHAMDI Loqmane
MIMOUN Hamza
NAFATI Anis
OMARI Abdenour
ONU Gozienna
OUENNICH Zakaria
PALAMUSO Fabrice
PANZICA Mickael
RIAHJ Nejedmedine
SAIDANI Mounir
SEDIRI Sofien
SHAIBU Malik
TATAR Sacha
VERNAY Yannick
VERNICE Johan

F. C. VILLARD-BONNOT GRESIVAUDAN
U.S. SASSENAGEOISE F.
SAINT MARTIN D'HERES F. C.
U.S. SASSENAGEOISE F.
F. C. VERSOUD
C.A. GONCELIN
C.A. GONCELIN
MISTRAL F.C. GRENOBLE
MISTRAL F.C. GRENOBLE
SAINT MARTIN D'HERES F. C.
F. C. VERSOUD
MISTRAL F.C. GRENOBLE
F. C. VERSOUD
VILLE DE GRENOBLE
UNITE S. VILLAGE O. GRENOBLE
C.A. GONCELIN
A.C. SEYSSINET PARISSET
MISTRAL F.C. GRENOBLE
F. C. VERSOUD
A.S. DE FONTAINE
VILLE DE GRENOBLE
U.S. SASSENAGEOISE F.
A.S. DE FONTAINE
A.S. DE FONTAINE
VILLE DE GRENOBLE
A.S. DE FONTAINE
ENT.S. PIERRE CHATEL
F.C. SEYSSINS
U.S. JARRIE CHAMP
ENT.S. PIERRE CHATEL
U.S. SASSENAGEOISE F.

CFI U14-U19 les 18 septembre et 9 octobre à l'USVO

Liste des inscrits au 1 septembre 26

ABBOU Hatim	2 ROCHERS FC
BATTAGLIA Dominique	A.S. DE FONTAINE
BENFAIZA Mohamed	A.C. SEYSSINET PARISSET
BENMOHAMEDI Mehdi	UNITE S. VILLAGE O. GRENOBLE
BOUILLET Corentin	A. J. VILLE-LA-GRAND
BOURECHAK Amine	SAINT MARTIN D'HERES F. C.
CABOUX Mathis	U. S. BEAUVOIR ROYAS
CABOUX Maxence	U. S. BEAUVOIR ROYAS
COSINHA SOUSA Frederic	F. C. VILLARD-BONNOT GRESIVAUDAN
DELABYE Christopher	A.S. DE FONTAINE
DI FRENZA David	U.S. JARRIE CHAMP
GUILLET AYMES Benjamin	U.S. JARRIE CHAMP
KEBDOU Icham	2 ROCHERS FC
MAADOURI Ayoub	C.S. NIVOLAS VERMELLE
MONIOTTE Jean Noel	F.C. DE LA VALLEE DE L'HIEU 38
PELISSON Loic	A.S. DE FONTAINE
SALKA Riad	U.S. SASSENAGEOISE F.
TATAR Sacha	U.S. JARRIE CHAMP
TOUMI Habib	U.S. SASSENAGEOISE F.

INFO LIGUE : inscriptions aux Diplômes Fédéraux

Le Pôle Formations vous informe que les journées complémentaires d'équivalence sont désormais disponibles [sur maformation.fff.fr](http://maformation.fff.fr).

Dates :

Journées complémentaires 26/27

JC Coach Jeunes et Séniors	10 septembre 2026	Lyon (Tola Vologe)
JC Coach Jeunes et Séniors	1 ^{er} octobre 2026	Lyon (Tola Vologe)
JC Coach Jeunes et Séniors	19 novembre 2026	Cournon
JC Coach Jeunes et Séniors	23 novembre 2026	Sassenage (District 38)
JC Coach Jeunes et Séniors	15 décembre 2026	Viriat (District 01)
JC Coach Jeunes et Séniors	6 janvier 2027	Annecy
JC Coach Jeunes et Séniors	4 février 2027	Lyon (Tola Vologe)
JC Coach Jeunes et Séniors	11 mars 2027	Cournon
JC Coach Jeunes et Séniors	7 avril 2027	Lyon (Tola Vologe)
JC Coach Jeunes et Séniors	17 juin 2027	Saint Priest en Jarez
JC Coach Jeunes et Séniors	23 juin 2027	Lyon (Tola Vologe)

Ces formations complémentaires ont pour objectif de monter en compétences les titulaires des CFF1, CFF2 et CFF3 souhaitant accéder aux différents DF par équivalence
La ligue informe de l'ouverture des **inscriptions aux Diplômes Fédéraux** pour la saison 2025/2026.

Vous trouverez l'ensemble des informations utiles (présentation des diplômes, modalités d'inscription, calendrier...) sur le site de la LAuRAFoot :

Pré requis pour effectuer la journée complémentaire du Diplôme Fédéral Coach Jeunes :

- PSC1 avant l'entrée en formation
- Certification CFF2 ou CFF3 avant l'entrée en formation

Pré requis pour effectuer la journée complémentaire du Diplôme Fédéral Coach Séniors :

- PSC1 avant l'entrée en formation
- Certification CFF3 avant l'entrée en formation

Les diplômes CFF2 et CFF3 sont valables jusqu'en 2027.

Si ces diplômes ne sont pas recyclés (passage aux Diplômes Fédéraux) avant le 30 juin 2027, ils seront perdus.

EQUIVALENCES ET PASSERELLES

NOUVELLE FILIERE DE FORMATION DES EDUCATEURS

Les connaissances acquises précédemment sur des formations ayant évoluées peuvent être valorisées via des équivalences avec le nouveau parcours de formation. De plus, des allègements ont été imaginés entre le parcours bénévole et le parcours professionnel.

Des équivalences jusqu'au 30 juin 2027	
FORMATION ACQUISE	EQUIVALENCE NOUVELLE FILIERE
MODULE U7	CFI U6 U9
MODULE ANIMATEUR/TRICE FÉDÉRALE	ATTESTATION FÉDÉRALE PRATIQUE FÉMININE
CFF4	CFI PROJET CLUB CERTIFIÉ
MODULES U7 + ANIMATEUR/TRICE FÉDÉRALE + CFF1 + CFF4 + 1J DE FORMATION COMPLÉMENTAIRE	DF RESPONSABLE ECOLE DE FOOTBALL
CFF2 OU CFF3 + 1J DE FORMATION COMPLÉMENTAIRE	DF COACH JEUNES
CFF3 + 1J DE FORMATION COMPLÉMENTAIRE	DF COACH SENIORS
CFF1 – CFF2 – CFF3 – CFF4	POSSIBILITÉ DE CERTIFIER SI 2 MODULES D'UN MÊME CFF EXEMPLE : MODULE U13+MODULE U15 = CFF2

Des passerelles entre le parcours bénévole et professionnel	
FORMATION ACQUISE	EQUIVALENCE NOUVELLE FILIERE
CFF (1 OU 2 OU 3)	EPMSP DU TFP DE MONITEUR DE FOOTBALL
CFI	EPMSP DU TFP DE MONITEUR DE FOOTBALL
DIPLOME FÉDÉRAL RESPONSABLE ÉCOLE DE FOOTBALL	EPMSP DU TFP DE MONITEUR DE FOOTBALL BLOC 1 - MONITEUR DE FOOTBALL
DIPLOME FÉDÉRAL COACH JEUNES	EPMSP DU TFP DE MONITEUR DE FOOTBALL BLOC 2 (C7 À C12) MONITEUR DE FOOTBALL
DIPLOME FÉDÉRAL COACH SENIORS	EPMSP DU TFP DE MONITEUR DE FOOTBALL BLOC 3 (C14 À C17) - MONITEUR DE FOOTBALL
CERTIFICAT FUTSAL PERFORMANCE	EPMSP DU TFP DE MONITEUR DE FOOTBALL BLOC 3 - MONITEUR DE FOOTBALL

Pour toute demande d'équivalence, veuillez-vous rapprocher de votre Institut Régional de Formation du Football :

IR2F	Responsable(s)	Téléphone	Mail
Auvergne-Rhône Alpes	Elise PONCET	04 72 15 30 76	formations@laurafoot.ff.fr